



SYNTHÈSE DE LA MÉTHANISATION

EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Extractions de la Base de Données

Janvier 2025



Rédacteurs : Solagro

Version : V1



SOMMAIRE

1	TAUX DE RETOUR DE L'ENQUETE.....	1
2	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	1
2.1	Valorisation du biogaz	2
2.2	Répartition des unités par palier de puissance ou capacité d'injection (Cmax)	2
2.3	Année de mise en service	4
2.4	SAU totale des unités (agricoles collectives et individuelles)	5
2.5	Contrats de maintenance	6
3	LES INTRANTS	6
3.1	Quantités d'intrants traitées.....	6
3.2	Indépendance d'approvisionnement	7
3.3	Types de substrats	8
4	LE PROCESS.....	9
4.1	Types de process.....	9
4.2	Consommation électrique.....	9
4.3	Valorisation de la chaleur en cogénération	10
5	LE DIGESTAT	11
5.1	Volume de digestat produit.....	11
5.2	Stockage du digestat	12
5.3	Traitement et épandage du digestat	12
5.4	Temps de travail	13
6	RESULTATS ECONOMIQUES.....	14
6.1	Les tarifs d'achat	14
6.2	Les produits.....	14
6.3	Grands postes de dépense.....	15
7	CONCLUSION.....	16

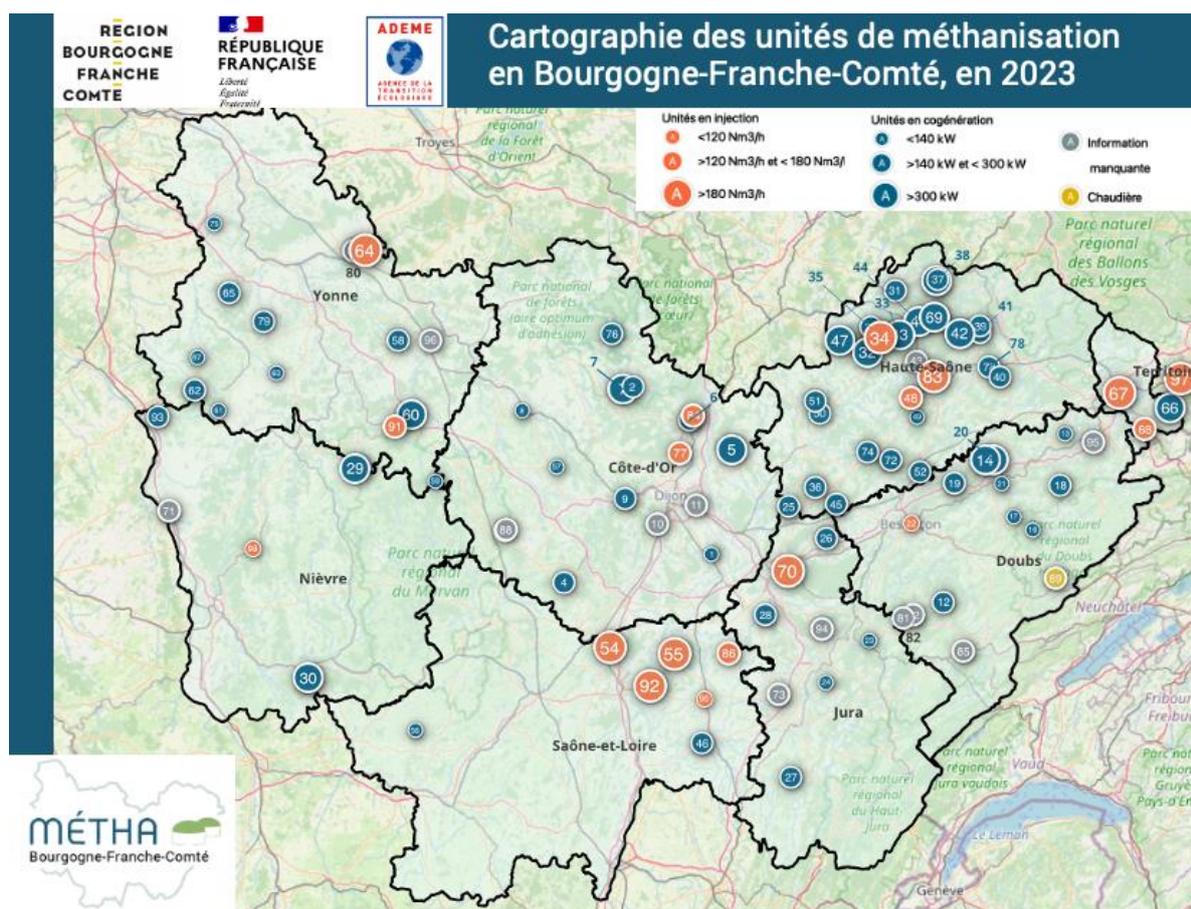
1 TAUX DE RETOUR DE L'ENQUETE

La campagne de mise à jour de la base de données des unités de méthanisation a été lancée le 10 janvier 2024. Les questionnaires ont initialement été envoyés aux 88 des 94 sites recensés dans la région, pour lesquels des coordonnées de contact étaient disponibles. Seuls les sites ayant bénéficiés de subventions de la part de la région Bourgogne-Franche-Comté et de l'ADEME ont ensuite été relancés.

Sur un total de 72 sites ayant bénéficié de subventions, 39 ont retourné le questionnaire rempli, soit un taux de retour général de **54%**. La base de données a par ailleurs été complétée à l'aide de données fournies par l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté, issues de campagnes de collecte ayant eu lieu en 2021 et 2022. Ces données sont notamment issues de la plateforme SINOE1 et ont été croisées avec les données de la plateforme ODRE2.

16 sites supplémentaires ont ainsi été ajoutés à la base de données, dont le présent rapport fait la synthèse.

Figure 1 - Cartographie des unités de méthanisation en région Bourgogne-Franche-Comté



2 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

1 <https://www.sinoe.org/index>

2 <https://odre.opendatasoft.com>

Les données présentées dans la suite du document sont donc issues de 53 sites représentant 60% des unités de méthanisation de la région et 74% des sites subventionnés par l'ADEME et la région. Elles seront également comparées aux résultats de l'étude PROdige3 publiée par l'ADEME en 2022, qui fournit une analyse technico-économique de 84 unités de méthanisation (57 en cogénération et 27 en injection), formant un panel représentatif du parc de méthaniseurs agricoles au niveau national en 2020, et représentant 12% des unités en fonctionnement à cette date (d'après l'inventaire Sinoe).

2.1 VALORISATION DU BIOGAZ

Les sites ayant répondu à l'enquête ainsi que les sites renseignés via les bases de données fournies ont dans un premier temps été différenciés par leur mode de valorisation du biogaz. Deux unités de méthanisation traitant des boues de stations d'épuration ont été retirées de l'analyse suivante. Seules les typologies de méthanisation « Individuelle agricole » et « Collective agricole » ont été retenues, pour différencier les projets.

Tableau 1 - Répartition des unités de méthanisation en région Bourgogne-Franche-Comté par typologie de projet de mode de valorisation du biogaz

Valorisation du biogaz	Collective agricole	Individuelle agricole	Total
Cogénération	9	30	39
Injection	13	1	14
Total général	22	31	53

La répartition des modes de valorisation du biogaz en région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), pour les 53 sites représentés dans cette analyse, est relativement proche de celle recensée dans l'étude nationale PROdige (74% de cogénération en région BFC et 67% au niveau national).

2.2 REPARTITION DES UNITES PAR PALIER DE PUISSANCE OU CAPACITE D'INJECTION (CMAX)

Pour chaque mode de valorisation du biogaz, les unités de méthanisation ont été classées par paliers de puissance installée ou capacité d'injection, afin de faciliter les comparaisons entre sites de taille similaire, dans la suite de l'analyse.

3 <https://bibliothèque.ademe.fr/agriculture-alimentation-foret-bioeconomie/5632-analyse-technico-economique-de-84-unites-de-methanisation-agricole.html>

Figure 2 - Répartition des unités de méthanisation par palier de capacité (en % du parc)

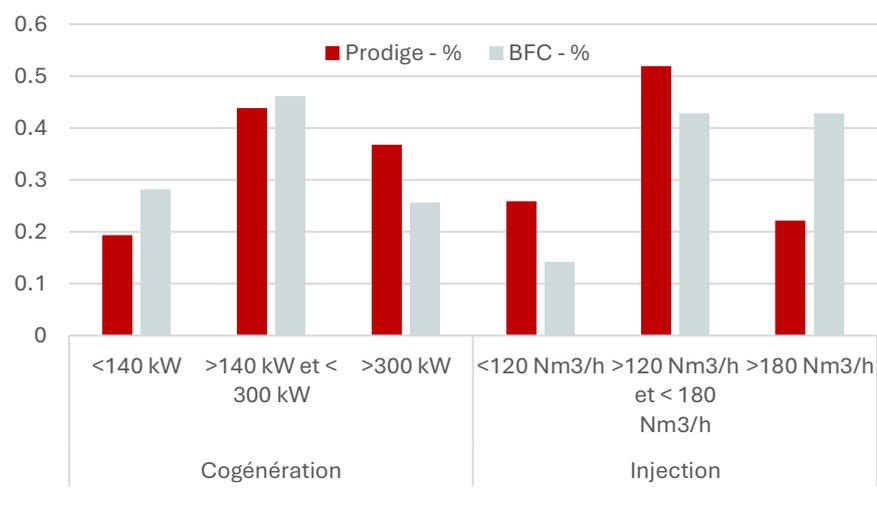


Tableau 2 - Répartition des unités de méthanisation en région Bourgogne Franche-Comté

Cogénération	<140 kW	>140 kW et < 300 kW	>300 kW	Injection	<120 Nm3/h	>120 et < 180 Nm3/h	>180 Nm3/h
Nombre d'unités	11	18	10	Nombre d'unités	2	6	6
% du parc	28%	46%	26%	% du parc	14%	43%	43%
Puissance moyenne (kW)	97	225	488	Capacité moyenne (Nm3/h)	115	148	245
Puissance cumulée (kW)	1065	4 050	4 878	Capacité cumulée	230	885	1 471

Tableau 3 - Comparaison avec l'étude PROdige nationale

Cogénération	<140 kW	>140 kW et < 300 kW	>300 kW	Injection	<120 Nm ³ /h	>120 et < 180 Nm ³ /h	>180 Nm ³ /h
Nombre d'unités	11	25	21	Nombre d'unités	7	14	6
% du parc	19%	44%	37%	% du parc	26%	52%	22%
Puissance moyenne (kW)	76	217	510	Capacité moyenne (Nm ³ /h)	88	149	223
Puissance cumulée (kW)	840	5 416	10 703	Capacité cumulée	613	2 091	1 340

Cogénération

La répartition des unités valorisant le gaz en cogénération en région BFC diffère légèrement de la répartition PROdige. La proportion de sites de taille « moyenne », dont la puissance installée est comprise entre 140 kW et 300 kW, est quasiment identique entre la région et le niveau national, mais **la région se distingue par une plus forte proportion de sites de « petite » taille et donc une plus faible proportion de sites dont la puissance installée dépasse les 300 kW.**

De plus, les petites installations ont une puissance installée en moyenne plus importante qu'au niveau national, alors que les grosses installations ont une puissance inférieure, en moyenne. Il en résulte une répartition des puissances installées totales par pallier de puissance significativement différente en région BFC comparé à l'étude nationale PROdige. **Les unités de petite taille contribuent de manière plus importante à la puissance totale installée qu'au niveau national.**

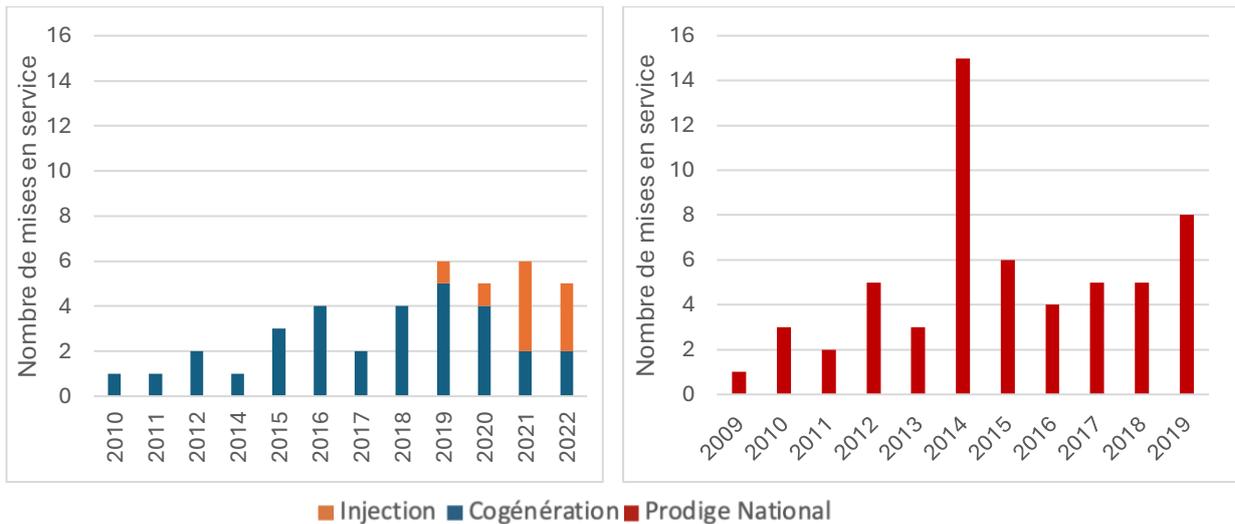
Injection

On retrouve en revanche moins de similitudes entre l'étude PROdige et la région BFC en ce qui concerne la répartition des unités en injection. Au niveau national, cette répartition suit un schéma similaire à celle des unités en cogénération, avec une part plus importante d'unités de taille moyenne. **La région BFC se distingue ici par une proportion plus grande de sites dont la capacité d'injection dépasse les 180 Nm³/h.** Ces sites ont de plus une capacité d'injection en moyenne supérieure aux unités de la même catégorie analysées par l'étude PROdige.

2.3 ANNEE DE MISE EN SERVICE

Les mises en service d'unités de méthanisation en région BFC et au niveau national suivent une tendance similaire. On constate une augmentation graduelle du nombre de mises en service par an, principalement portée par la mise en service d'unités en injection depuis 2021, les premières mises en service de sites équipés d'épurateur ayant eu lieu en 2019.

Figure 3 : Mises en service par an en région BFC (gauche) et selon l'étude PROdige (droite, cogénération uniquement)



2.4 SAU TOTALE DES UNITES (AGRICOLES COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES)

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison des moyennes des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) des exploitations participant au capital des unités de méthanisation, selon la typologie des projets, entre la région BFC et l'étude nationale PROdige.

Cogénération

Les tendances observées dans la section 1.2.2, ainsi que les principales différences entre les méthaniseurs de la région BFC et ceux à l'échelle nationale, sont ainsi confirmées. En particulier, on note que les projets individuels agricoles en cogénération en région BFC se caractérisent par une SAU moyenne plus élevée, tandis que les projets de méthanisation collective agricole en cogénération affichent une SAU moyenne plus faible. Cela indique qu'en BFC, les installations de « petite taille » en cogénération sont en moyenne plus grandes qu'au niveau national, tandis que l'inverse est observé pour les installations dont la puissance dépasse les 300 kW.

Injection

Pour les projets en injection, les SAU des projets collectifs agricoles dans la région sont similaires à celles rapportées dans l'étude PROdige.

Tableau 4 : SAU totale moyenne des exploitations

BFC	Cogénération	Injection	PROdige	Cogénération	Injection
Collective agricole	658	1 091	Collective agricole	1002	1127
Individuelle agricole	315		Individuelle agricole	241	381

2.5 CONTRATS DE MAINTENANCE

La proportion de sites disposant d'un contrat de maintenance est obtenue à partir des sites ayant renseigné un montant de contrat de maintenance dans les charges annuelles. Les sites n'ayant renseigné aucune information économique sont donc retirés du total. Les moyennes ci-dessous sont donc calculées sur 29 sites en cogénération et 10 sites en injection.

Sur ce panel d'unités de méthanisation, la proportion de sites disposant d'un contrat de maintenance est supérieure à celle rapportée par l'étude PROdige au niveau national, pour les deux types de valorisation du biogaz. L'étude PROdige indique en effet qu'au niveau national, 60% des sites en cogénération et 92% des sites en injection disposent d'un contrat de maintenance, pour la valorisation du biogaz uniquement (cogénération ou épurateur).

Trois sites en injection renseignent des montants de contrat de maintenance anormalement élevés, ce qui impacte fortement la moyenne des 10 sites. Sans ces trois sites, la moyenne des contrats de maintenance pour les sites en injection s'élève à 56 471 €/an.

Tableau 5 : Proportion des sites disposant d'un contrat de maintenance et montant moyen du contrat

Valorisation biogaz	Cogénération	Injection	Total
Nombre de contrat de maintenance	25	10	36
% d'unités avec contrat de maintenance	86%	100%	92%
Moyenne des montants des contrat de maintenance	44 032	56 471	45 367

3 LES INTRANTS

3.1 QUANTITES D'INTRANTS TRAITÉES

Cogénération

En région Bourgogne-Franche-Comté, les sites en cogénération avec une puissance installée inférieure à 140 kW traitent en moyenne moins d'intrants qu'au niveau national, par kW de puissance installée. Cela pourrait signifier que cette typologie d'unités de méthanisation valorise des intrants à plus fort pouvoir méthanogène qu'au niveau national, que ces sites sont en moyenne plus importants qu'au niveau national, ou bien que ces sites ne fonctionnent pas au régime nominal.

On observe le même phénomène pour les sites en cogénération avec une puissance installée supérieure à 300 kW.

Injection

Les sites en injection valorisent en moyenne la même quantité d'intrant par Nm³/h de capacité d'injection en région BFC et au niveau national. Cette quantité est plus élevée pour les sites ayant un Cmax < 120 Nm³/h. Ces sites sont cependant au nombre de 2 en Bourgogne-Franche-Comté.

Figure 4 : Tonnages d'intrants traités par puissance installée et capacité d'injection

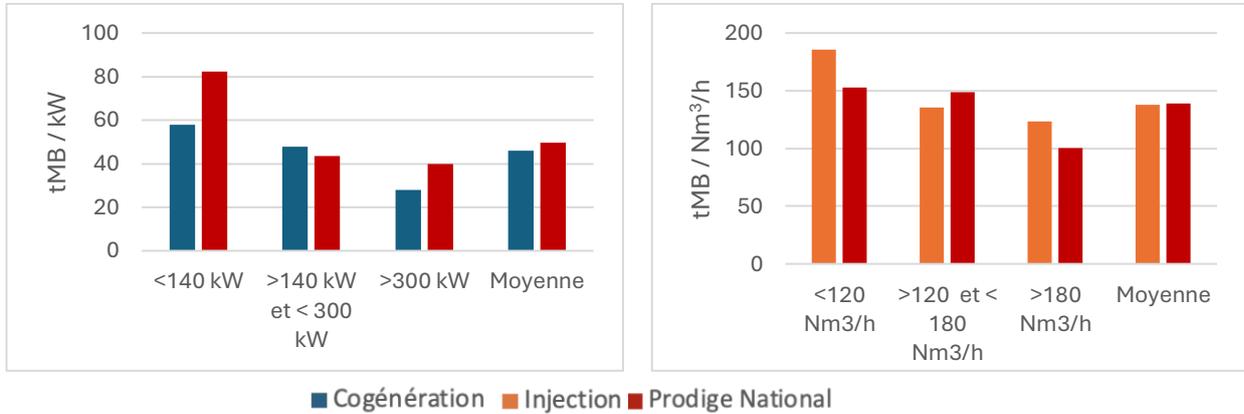


Tableau 6 : Quantités d'intrants valorisés par capacité installée et par jour

	<140 kW	>140 kW et < 300 kW	>300 kW
Tonnage (t/kW)	57,83	47,95	28,08
Journalier (t/j)	16,72	29,63	36,21
PROdige (t/kW)	82,36	43,40	39,82

	<120 Nm³/h	>120 et < 180 Nm³/h	>180 Nm³/h
Tonnage (t/Nm³/h)	185,38	135,46	123,35
Journalier (t/j)	60,20	53,44	79,59
PROdige (t/Nm³/h)	152,7	148,9	100,6

3.2 INDEPENDANCE D'APPROVISIONNEMENT

Seuls 21 sites (16 en cogénération et 5 en injection) ont donné des informations sur la provenance des intrants. En région Bourgogne-Franche-Comté, les unités valorisant le biogaz en cogénération maîtrisent en moyenne 68% du gisement d'intrants, ce qui correspond à la moyenne nationale issue de PROdige.

On constate en revanche un écart plus conséquent pour les sites en injection, qui peut se justifier par la différence de typologie des projets. La région présente en effet une part plus importante de sites ayant un Cmax supérieur à 180 Nm³/h. Ces sites, traitant un gisement d'intrants plus important, ont tendance à diversifier leur ration, en s'approvisionnant auprès d'apporteurs extérieurs (IAA notamment). Ces sites dépendent plus de l'extérieur pour leurs approvisionnements que la moyenne nationale (notamment en injection), les rendant plus vulnérables.

Le règlement d'intervention pour les subventions régionales à partir de 2024 exige notamment que « 70 % minimum du tonnage total des substrats doivent être apportés par le porteur du projet (et ses associés) » pour imposer plus de maîtrise de gisement.

Tableau 7 : Origine des intrants valorisés

	Cogénération	Injection
Tonnage d'intrants moyen (t/an)	10 116	27 447
% d'auto-provisionnement	68%	49%
Auto-provisionnement PROdige	70%	62%

3.3 TYPES DE SUBSTRATS

Les unités en cogénération situées en région Bourgogne-Franche-Comté mobilisent une proportion d'effluents d'élevage similaire à la moyenne nationale. Les sites en injection en mobilisent en revanche davantage, pour une plus faible proportion de CIVE et résidus de cultures.

On note, pour les sites en cogénération, une moindre mobilisation de cultures énergétiques pour les unités en région BFC, celles-ci étant proscrites pour l'obtention de subventions. Cela se traduit par une plus forte mobilisation de CIVEs.

Les sites en injection, en région BFC, valorisent également moins de CIVEs que la moyenne nationale se dégageant de PROdige. Cela se traduit par une plus forte mobilisation de « déchets organiques externes » (déchets de céréales, d'IAA, de collectivité, ...) et peut expliquer la plus forte dépendance de cette typologie d'unités aux apports de matières externes.

Figure 5 - Types et proportions de substrats valorisés en région BFC

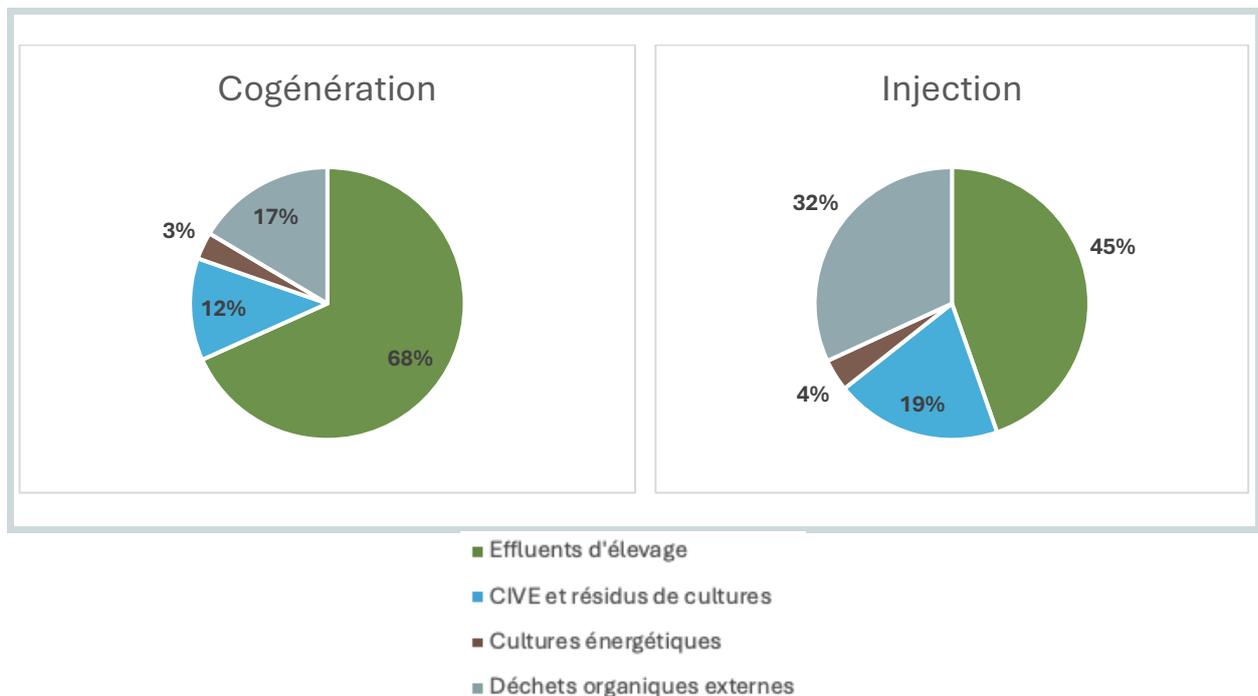
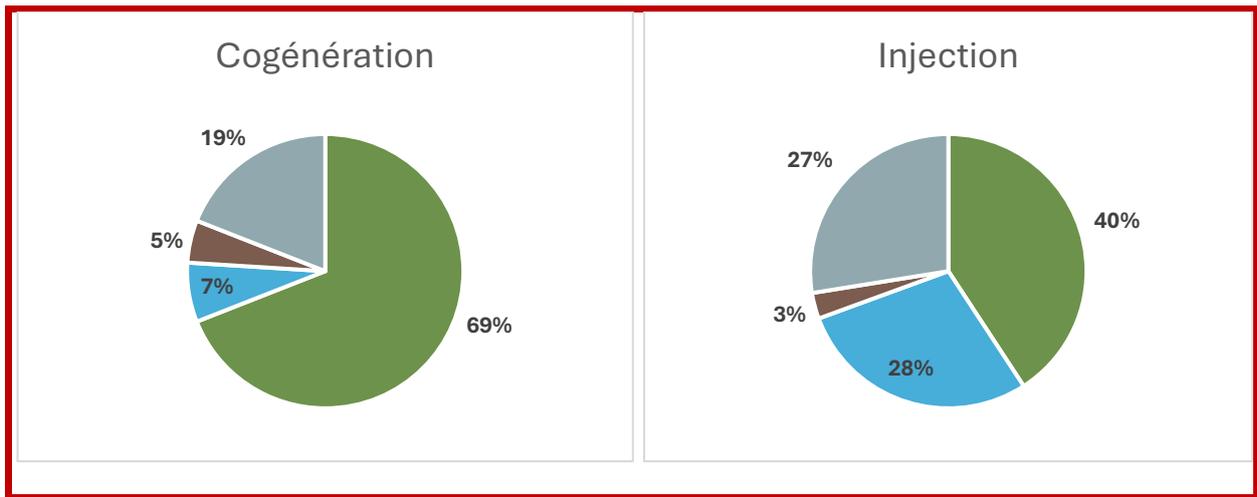


Figure 6 – Types et proportions de substrats valorisés à l'échelle nationale (PROdige)





4 LE PROCESS

4.1 TYPES DE PROCESS

Les unités enquêtées fonctionnent majoritairement avec un processus de digestion en voie liquide, infiniment mélangé et en régime de température mésophile. La même tendance se dégage de l'étude nationale PROdige.

Tableau 8 - Répartition des processus de digestion

	Cogénération	Injection	Total
Process Hybride DualMetha		1	1
Voie liquide	31	11	42
Voie solide	4	1	5

4.2 CONSOMMATION ELECTRIQUE

La consommation électrique des unités de méthanisation de la région, décroît en proportion de la production d'énergie, avec l'augmentation de la capacité des sites. Elle représente en moyenne 9% de la production d'énergie pour les sites en cogénération et 7% pour les sites en injection.

Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne nationale identifiée dans l'étude PROdige qui rapportait respectivement 10% et 9% de la production pour la cogénération et l'injection. L'étude relevait

également que pour des unités en injection, l'épurateur de biogaz représentait 61% de la consommation d'électricité de l'unité.

Tableau 9 : Consommation électrique de l'unité en valeur absolue et rapportée à la production d'énergie

	Cogénération			Injection		
	<140 kW	>140 kW et < 300 kW	>300 kW	<120 Nm3/h	>120 et < 180 Nm3/h	>180 Nm3/h
Conso. Electrique (kWh)	62 404	181 809	359 486	1 307 134	1 278 973	1 679 885
Conso. Ramenée à la production	11%	7%	9%	8%	7%	5%

4.3 VALORISATION DE LA CHALEUR EN COGENERATION

32 des 39 sites en cogénération (soit 82%) indiquent valoriser la chaleur produite par l'unité de cogénération pour un usage autre que le chauffage des digesteurs. Cette proportion est bien supérieure à la moyenne nationale se dégageant de l'étude PROdige. Ce phénomène est très certainement lié aux exigences de la région Bourgogne Franche Comté quant à la valorisation de la chaleur en cogénération, exigences qui ont été levées en 2016 au niveau national au niveau des tarifs d'achat, mais pas en Région.

L'étude indique en effet que 51% des unités utilisent la chaleur dans un atelier connexe de type séchoir et/ou serre, en plus du chauffage des digesteurs. Les matières séchées étant principalement des fourrages, des graines et des plaquettes forestières. Ces activités représentent en moyenne 2% du chiffre d'affaires de l'unité au niveau national, d'après l'étude PROdige. La part du chiffre d'affaires généré par la vente de chaleur est cependant plus faible en région, celle-ci est certainement principalement valorisée directement sur site.

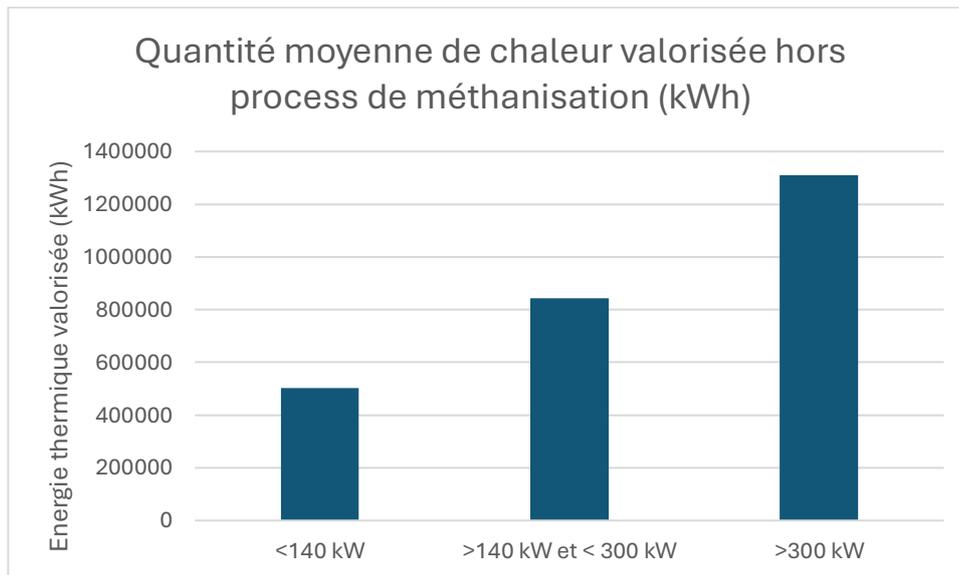
Tableau 10 : Nombre de sites valorisant la chaleur en cogénération

Région BFC	1ère valorisation	2ème valorisation	3ème valorisation
Chauffage bâtiment	3	4	1
Chauffage domestique	5	1	2
Chauffage serres	3		
ECS	1	1	1
ECS exploitation	2	2	1

Élevage	3		
Hygiénisation	1		
Séchage de bois	4	1	
Séchage maïs/Céréales	3	4	1
Séchoir	7	8	2
Total	32	21	8

Le graphique ci-dessous représente la quantité moyenne de chaleur valorisée pour des usages autres que le chauffage des digesteurs, pour les sites en cogénération en région BFC.

Figure 7 - Quantité moyenne de chaleur valorisée hors process de méthanisation (kWh)



5 LE DIGESTAT

5.1 VOLUME DE DIGESTAT PRODUIT

La proportion de digestat produit par rapport au volume d'intrants valorisé en région BFC est similaire à la tendance se dégageant au niveau national dans l'étude PROdige.

Tableau 11 : Tonnage d'intrants traités et de digestat produit

Tonnage intrants	Tonnage de digestat	%
------------------	---------------------	---

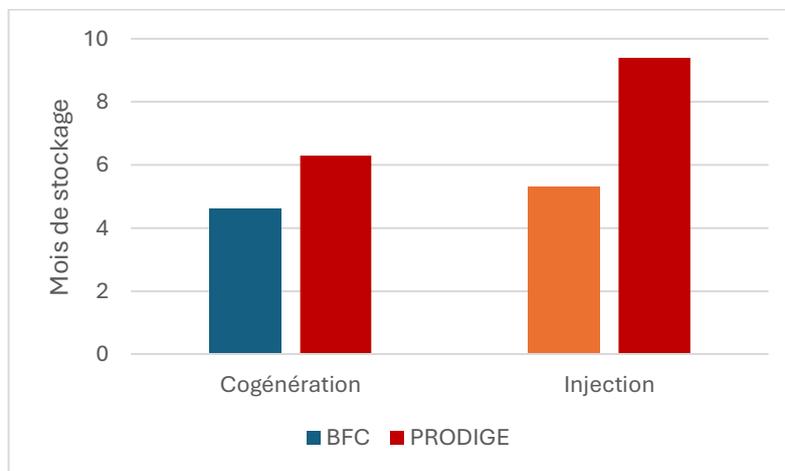
Cogénération	10 031	9 402	94%
Injection	21 280	18 555	87%
Total	12 386	11 570	93%
PROdige			92%

5.2 STOCKAGE DU DIGESTAT

La capacité de stockage de digestat liquide des unités de la région est estimée en mois, en fonction des ouvrages de stockage et des volumes de digestat brut produit. Cette estimation est inférieure, pour les deux types de valorisation, au niveau national figurant dans PROdige. La différence est particulièrement importante pour les sites en injection.

La réglementation impose une capacité de stockage de 6 mois en zone vulnérable nitrate, et 4 mois en dehors de ces zones. En Bourgogne-Franche-Comté, les zones vulnérables représentent 50% de la superficie du territoire.

Figure 8 - Capacité de stockage du digestat (mois)



5.3 TRAITEMENT ET EPANDAGE DU DIGESTAT

La proportion de sites équipés de séparateur de phase est bien plus importante en région BFC que celle rapportée au niveau national dans l'étude PROdige. L'étude rapporte de plus qu'au niveau national, les deux-tiers sont déçus par la séparation de phases, pour cause de pannes trop nombreuses, de bourrages et de forte consommation électrique.

Tableau 12 : Proportion des sites équipés de séparateur de phase

Séparation phase	Région BFC	PROdige
Cogénération	77%	54%
Injection	100%	74%

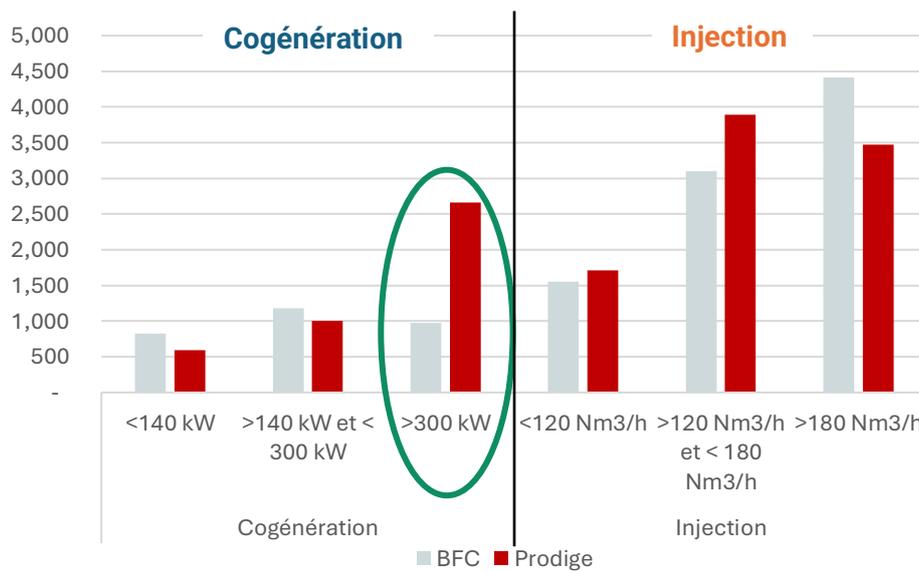
La grande majorité des sites interrogés (77%) épandent ensuite le digestat à l'aide de pendillards, ce qui correspond à la moyenne nationale identifiée dans PROdige.

5.4 TEMPS DE TRAVAIL

Les temps de travail rapportés par les exploitants d'unités de méthanisation en région BFC concordent avec les chiffres rapportés par l'étude PROdige pour le niveau national. Ceci est particulièrement le cas pour les unités en injection. Pour les unités en cogénération d'une puissance inférieure à 140 kW, la charge de travail supplémentaire constatée en région BFC peut s'expliquer par le fait que ces sites sont en moyenne plus importants.

La différence de temps de travail pour les sites dont la puissance dépasse les 300 kW est en revanche plus complexe à analyser. Les faibles valeurs de temps de travail rapportées en région BFC pour cette catégorie pourrait éventuellement s'expliquer par le fait que la majorité de ces sites sont des méthanisations individuelles agricoles, et qu'il est alors plus difficile pour les exploitants de différencier clairement la charge de travail induite par la méthanisation de celle de l'exploitation agricole.

Figure 9 : Temps de travail en heures par typologie de projet

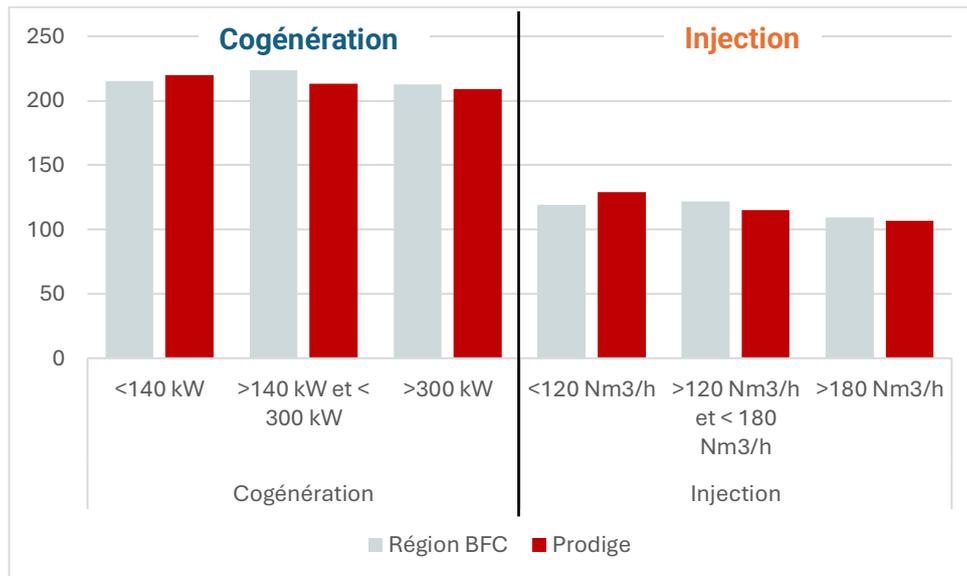


6 RESULTATS ECONOMIQUES

6.1 LES TARIFS D'ACHAT

Il n'existe pas de différence significative sur les tarifs d'achat de l'énergie entre les sites recensés en région BFC et au niveau national.

Figure 10 : Tarifs d'achat de l'énergie produite, en EUR/MWh injecté



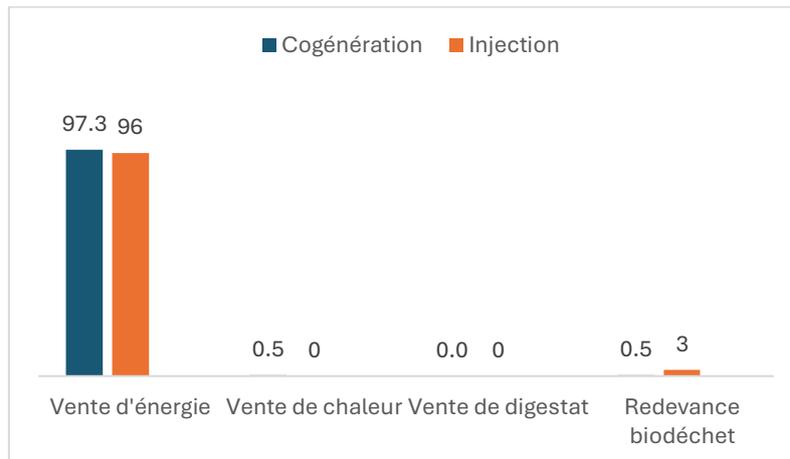
6.2 LES PRODUITS

De la même manière qu'au niveau national, les unités de méthanisation en région Bourgogne-Franche-Comté génèrent l'essentiel de leurs revenus grâce à la vente d'énergie. Cependant, les unités en région BFC tirent moins de revenus de la vente de chaleur et de digestat.

L'étude PROdige rapporte en effet une contribution à hauteur de 2% pour les sites en cogénération et 1% pour les sites en injection, pour la vente de digestat. En région BFC, seuls 2 sites ont rapportés générer une part de leurs revenus grâce à la vente de digestat, qui représente alors environ 1,3% des revenus générés.

En région BFC, les unités en injection génèrent une part plus importante de leurs revenus grâce à la redevance déchet, en comparaison de l'étude nationale. Au niveau national, ces recettes représentent 3% et 1% du chiffre d'affaires total de l'unité pour les sites en cogénération et en injection respectivement.

Figure 11 : Répartition des revenus générés par les unités de méthanisation en région BFC



6.3 GRANDS POSTES DE DEPENSE

Le graphique ci-dessous représente, pour chaque palier de capacité installée, la décomposition des charges d'exploitation par poste de dépense, en euros par MWh d'énergie injecté.

De manière générale, les données en région BFC sont assez proches de la moyenne nationale se dégageant de PROdige.

Cogénération

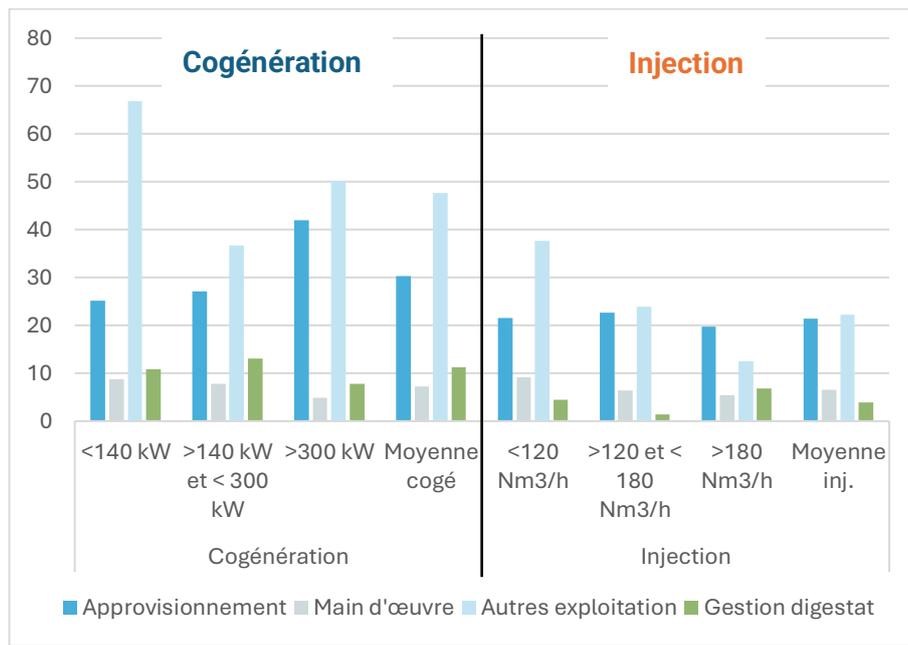
Pour les sites en cogénération, le total de ces charges, par MWh injecté, est similaire à la moyenne identifiée au niveau national. Ce total s'élève en moyenne à 117 €/MWh pour les sites de la région, contre 109 €/MWh au niveau national. L'écart peut s'expliquer par le fait que les installations de petite taille ont un coût au MWh supérieur à la moyenne, et que cette catégorie est prépondérante dans la région.

Injection

Pour les sites en injection, le total moyen des charges d'exploitation est particulièrement proche de la moyenne nationale. Ces charges s'élèvent en effet à 54 €/MWh injecté en région BFC, contre 60 €/MWh au niveau national. La différence s'explique facilement par la surreprésentation, dans la région, des sites ayant une capacité d'injection supérieure à 180 Nm³/h, qui bénéficient des plus importantes économies d'échelle.

Le graphique met également en évidence que, tout naturellement, pour les sites en injection ainsi que les sites en cogénération les plus importants, l'approvisionnement devient un poste de dépense significatif.

Figure 12 : Décomposition des charges d'exploitation par poste de dépense (EUR/MWh injecté)



7 CONCLUSION

L'analyse présentée dans cette synthèse a été réalisée sur la base de données collectées au cours d'une campagne d'enquête en ligne réalisée en 2024, sur des données de l'année 2023. Les retours des répondants ont ainsi permis de dresser un premier portrait de la méthanisation en région Bourgogne-Franche-Comté. Celui-ci se distingue du niveau national (extrait de l'étude PROdige) par une proportion plus importante de « petites » unités en cogénération, traitant en moyenne des gisements plus méthanogènes et, à l'inverse, une proportion plus importante d'unité à forte capacité d'injection.

Cette enquête a également permis d'identifier des thématiques d'intérêt, susceptibles d'être approfondies dans les années à venir, lors de séminaires ou de focus techniques dédiés, car présentant, au niveau de la région un écart important et difficile à expliquer avec les données issues de l'étude nationale. On distingue en effet des écarts avec le niveau national concernant le temps de travail, la capacité de stockage du digestat, les résultats économiques. Ces thématiques pourront être approfondies, en facilitant les échanges d'expériences entre exploitants, afin d'identifier des pistes possibles d'optimisation de la gestion des sites



LA MÉTHANISATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

NOUVEAU SERVICE
proposé par l'ADEME et
la Région Bourgogne-
Franche-Comté dans le
cadre de l'animation de la
politique de soutien à la
méthanisation !



**Une permanence
téléphonique** pour
répondre aux potentiel·le·s
porteur·se·s de projet
et aux élu·e·s qui se
posent des questions sur
la méthanisation, son
développement et ses
enjeux en Bourgogne-
Franche-Comté

Les lundis et jeudis après-midi

Un numéro unique :
03 45 81 06 30

Une adresse mail :
contact@methabfc.fr

Un site internet pour
retrouver toutes les
informations utiles sur la
méthanisation (ressources,
webinaires, aides régionales...)

www.methabfc.fr